

**Auto-certification de résidence fiscale- Personne morale / *Tax residency self-certification - Entity*
Echange Automatique d'Informations / *Automatic Exchange of Information***

Dans le cadre de la réglementation sur l'Echange Automatique d'Informations entre les administrations fiscales, les banques françaises sont tenues de collecter l'auto-certification de résidence fiscale et le Numéro d'Identification Fiscale (NIF), si le pays en délivre un.

Chaque personne morale doit obligatoirement compléter cette auto-certification quel que soit son pays de résidence fiscale. Le(s) bénéficiaire(s) effectif(s) sont également tenu(s) de compléter l'« Auto-certification de résidence fiscale - Personne physique ». Le défaut de remise de ces informations est susceptible d'être sanctionné par l'administration fiscale française d'une amende à votre rencontre*.

Ainsi, nous vous remercions de bien vouloir compléter l'auto-certification au verso, et de la remettre directement à votre correspondant habituel ou, de nous la faire parvenir par courrier ou via la messagerie de votre banque à distance.

Par la suite, si vous changez de situation (résidence fiscale, dénomination, forme juridique, nouveau bénéficiaire effectif...), merci de nous informer sans délai de ce changement.

Ces obligations résultent de la directive 2014/107/UE du Conseil du 9 décembre 2014 et de l'Accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers signé par la France le 29 octobre 2014 (« Common Reporting Standard » ou « CRS »).

Nous vous informons que, si vous ou au moins un de vos bénéficiaire(s) effectif(s) avez indiqué être résident fiscal étranger d'un territoire signataire de l'Echange, les informations relatives à vos comptes financiers sont susceptibles d'être déclarées à l'administration fiscale française qui les transmettra à l'administration fiscale de l'Etat de résidence indiqué.

Ces informations seront traitées dans le respect de la réglementation et uniquement dans le but imposé par celle-ci.

*décret n°2018-569 du 3 juillet 2018

AUTO-CERTIFICATION CI APRES A IMPRIMER EN DEUX PAGES RECTO VERSO.

Institution Financière (IF) Financial Institution	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non*
Si oui, veuillez cocher la catégorie correspondante : <i>If yes, please tick the right box.</i>	<input type="checkbox"/> Institution Financière – Entité d’investissement dans un Etat/territoire partenaire à l’Echange <i>Financial Institution – Investment Entity located in a Participating Jurisdiction.</i> <input type="checkbox"/> Institution Financière - autre <i>Financial Institution - other</i>
	<input type="checkbox"/> Cas particulier : Entité d’investissement dans un Etat/territoire non partenaire à l’Echange : cocher la case ENF Passive ci-dessous <i>Investment entity located in a Non-Participating Jurisdiction: Take Box “Passive NFE” below</i>

Entité Non-Financière (ENF) Entity Non Financial Institution (NFE) <i>*A compléter uniquement si vous avez coché NON à la question précédente</i> <i>To be completed, if you ticked « NON » to the previous question, ONLY.</i>	
Veuillez cocher la catégorie correspondante : <i>Please tick the right box.</i>	<input type="checkbox"/> ENF Active - société commerciale, une Organisation à But Non Lucratif, association <i>Active NFE - Start-up NFE or non-profit organisation NFE</i> <input type="checkbox"/> ENF Active - société cotée en bourse ou liée à une société cotée en bourse <i>Active NFE : A corporation the stock of which is regularly traded on an established securities market or a corporation which is a related entity of such a corporation.</i> <input type="checkbox"/> ENF Active – entité gouvernementale ou publique <i>NFE Active - Government or Public entity</i> <input type="checkbox"/> ENF Active - organisation internationale <i>NFE Active – an International Organisation</i> <input type="checkbox"/> ENF Active – autre que celles listées ci-avant <i>NFE Active – Other than previous NFE</i>
	<input type="checkbox"/> ENF Passive : Entité d’investissement d’un état non partenaire - Société Civile, club d’investissement,... -Entité dont la part des revenus passifs représente plus de 50% du total des revenus. <i>Passive NFE : Investment Entity located in a Non-Participating Jurisdiction – Entity whose passive income represent more than 50% of total income.</i> Veuillez indiquer la liste et les informations des Personnes détenant le contrôle (ci-après les « Bénéficiaires effectifs ») du titulaire du compte. <i>Please, indicate the name of any Controlling Person(s) (below “Beneficial owner”) of the Account Holder.</i>

Un glossaire est disponible sur demande auprès de votre conseiller habituel. *You can ask for a glossary from your client advisor.*

Le(s) Bénéficiaire(s) effectif(s) / Beneficial owner:

Compléter les informations ci-dessous, si votre entité a une ou plusieurs personnes physiques détenant le contrôle en dernier lieu (bénéficiaire(s) effectif(s) au sens des dispositions légales en matière de lutte anti blanchiment). / Complete the information behind, for each controlling Person (beneficial owner under AML regulation)

Nom/ Name	Prénom(s)/ First Name	Adresse (rue, numéro, code postal et ville) Current Residence Address (Number/Street, ZIP Code / City)	Date de naissance (jj/mm/aaaa) Birth Date	Lieu de naissance (ville et pays) Place of Birth (Country / City)	Pays de résidence fiscale Country of tax residence	NIF / TIN En l'absence de NIF, préciser le motif If no TIN available, explain why.

Je / Le représentant/ *The representative*certifie sur l'honneur que les éléments figurant sur la présente « Auto-certification Echange Automatique d'Informations » sont exacts et conformes à la réalité. / *Hereby certifies that the elements appearing on this « Self-certification » are accurate and in accordance with reality.*

Je/le représentant / *the representative* prend(s) l'engagement de vous informer **sans délai** de tout changement de circonstances et de vous fournir une nouvelle auto-certification mise à jour si un ou plusieurs des élément(s) de la présente auto-certification deviendraient incorrects. *Undertake to promptly inform you of any change of situation and to provide you with an updated self-certification if one or more of the elements of this self-certification were to become incorrect***

Fait à / *Done in* _____ le / *on* _____

Représentant de la personne morale / Representative of the entity	Signature
Nom / <i>Name</i> : _____ Prénom(s) <i>First Name</i> : _____ Qualité / <i>Capacity</i> : _____	

******Les données demandées ci-dessus doivent obligatoirement être complétées pour mettre en place une relation contractuelle et en cas de changement de circonstances, conformément à l'article L564-1 du Code Monétaire et Financier, et au décret n° 2018-569 du 3 juillet 2018. / *The data requested above must be completed, to establish a contractual relationship and in case of any change of situation, in accordance with Article L564-1 of the Monetary and Financial Code, and Decree n°2018-569 of 3 July 2018.*

Protection des données personnelles : Les données à caractère personnel recueillies font l'objet d'un traitement informatisé destiné à respecter les obligations fiscales en matière d'échange automatique d'information. Ce traitement est principalement fondé sur le respect d'obligations réglementaires. Ces données personnelles sont conservées pour la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités pour lesquelles elles sont traitées. Les destinataires des données sont les autorités fiscales du ou des pays dans le(s)quel(s) sont tenus les comptes bancaires du titulaire. Dans le cadre de l'accord d'Echange Automatique d'Informations, ces autorités adresseront les informations recueillies aux administrations fiscales compétentes du ou des pays dans lesquels le titulaire est résident fiscal. Elles peuvent donner lieu à l'exercice de droits notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, ainsi que d'un droit à la portabilité. Il est précisé que l'exercice de certains de ces droits peut entraîner au cas par cas pour la Banque l'impossibilité de fournir la prestation. Pour exercer l'un de ces droits, les personnes physiques dont les données ont été recueillies peuvent écrire à l'adresse suivante : MONSIEUR LE DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES, 63 chemin Antoine Pardon, 69814 TASSIN CEDEX. Elles ont le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) 3 Place de Fontenoy TSA 80715 75334 PARIS CEDEX 07.